

L'ÉTAT ET LA MISE EN VALEUR DE L'IMAGE DE LA FRANCE

Jérôme Chartier

Armand Colin | « *Revue internationale et stratégique* »

2006/3 N°63 | pages 149 à 154

ISSN 1287-1672

ISBN 2247066674

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2006-3-page-149.htm>

Pour citer cet article :

Jérôme Chartier, « L'État et la mise en valeur de l'image de la France », *Revue internationale et stratégique* 2006/3 (N°63), p. 149-154.
DOI 10.3917/ris.063.0149

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

OMBRES ET LUMIÈRES DE L'IMAGE DE LA FRANCE

L'État et la mise en valeur de l'image de la France

/ Jérôme Chartier Député du Val d'Oise (UMP), membre de la Commission des finances

L'image est bien souvent différente de la réalité qu'elle a l'ambition de refléter, non pas par souhait de déformer le réel, mais parce que les divers angles sous lesquels on peut examiner un objet d'étude entraînent des représentations différentes. Dans le cas d'un pays, la complexité des approches possibles (historique, économique...) produit une image à géométrie variable. Tout et son contraire peut être dit en toute bonne foi. À cela s'ajoute le fait que notre monde accorde un rôle croissant au médiatique aux dépens de la prise en compte des chiffres et des faits établis. Mais en définitive, ne peut-on obtenir une juste représentation de la France en rassemblant l'ensemble de ses images ?

La promotion de l'image de la France passe par de nombreux vecteurs : le développement de ses entreprises (et de ses produits), le sport, le cinéma français ou les réalisations exceptionnelles. Mais il convient de présenter le rôle de l'État et ses efforts en faveur de la place de la France et en particulier de son image à l'international. La mission « Développement et régulation économique » dans la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) comporte d'importants budgets consacrés à la promotion de l'image de notre pays. L'Agence française des investissements internationaux (AFII) s'est vue confier la campagne pour l'image de la France dans le cadre du plan gouvernemental en faveur de l'attractivité. Cette campagne vise prioritairement — pour compenser le déficit d'image dont pâtit notre pays — les États-Unis, le Japon, la Chine, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Le budget de cette campagne a été majoré de 50 % en 2006 en raison de son efficacité. L'AFII, ayant bénéficié d'une augmentation de 5 millions d'euros pour financer la campagne « Image de la France », percevra au total en 2006 une subvention de 20,4 millions d'euros.

Dans le cadre de la nouvelle organisation du budget de l'État, avec l'entrée en vigueur de la LOLF au 1^{er} janvier 2006, plusieurs programmes couvrent aussi ce champ, en particulier ceux de la mission « Action extérieure de l'État » dont j'ai été le rapporteur spécial. Cette mission comporte trois programmes : « Action de la France en Europe et

dans le monde », « Rayonnement culturel et scientifique » et « Français à l'étranger et étrangers en France ».

Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » contribue à la promotion de l'image institutionnelle de la France. Il regroupe la plupart des crédits de l'administration centrale et du réseau diplomatique, ainsi que les contributions de la France aux organisations internationales et les dotations en faveur de la coopération militaire et de défense. Ces actions définissent auprès de nos partenaires le poids de notre pays dans l'arène mondiale.

La France dispose d'une représentation à l'étranger exceptionnelle avec 156 ambassades et 20 représentations permanentes soit plus de 8 000 emplois à temps plein. Elle est aussi engagée en faveur de l'action européenne qu'elle soutient. En particulier, la contribution de notre pays au budget de l'Union européenne prend la forme d'un prélèvement sur recettes de 18 milliards d'euros en 2006 et le Fonds européen de développement est inscrit pour 726 millions d'euros dans la loi de finances de 2006. Le poids de la France en Europe est clairement un moyen pour elle d'être reconnue et son engagement par rapport aux nouveaux pays de l'Union européenne constitue un axe important.

La France est aussi très active au sein des organisations internationales en charge de la régulation de la mondialisation et de la sécurité internationale. Les contributions aux organisations internationales autres que les organisations européennes s'élèvent à 486 millions d'euros. La présence française au sein des organisations internationales, et notamment en tant que membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, est l'un des vecteurs importants de l'influence française dans le monde. Elle contribue à l'image de notre pays. En effet, les organisations du système des Nations unies, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), assurent les actions de régulation de la mondialisation et contribuent à la sécurité internationale à travers les opérations de maintien de la paix (OMP). En 2005, la France a participé à dix des dix-huit OMP déployées dans le monde, au Sahara occidental (MINURSO), à Haïti (MINUSTAH), en République démocratique du Congo (MONUC), au Liban (FINUL), en Éthiopie et Érythrée (MINUEE), au Kosovo (MINUK), au Libéria (MINUL), en Côte d'Ivoire (ONUCI), en Géorgie (MONUG) ou encore en Palestine (ONUST). Le coût des OMP a augmenté très sensiblement depuis 2004, à la suite de nouvelles opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, au Burundi, en Haïti et au Libéria.

L'action « Contribution à la sécurité internationale » regroupe les contributions destinées aux diverses organisations internationales contribuant à la sécurité internationale. Ces crédits sont notamment destinés à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à l'Organisation de la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA).

La France assure aussi des actions de coopération militaire et de défense avec plusieurs pays. Ainsi, la formation des stagiaires, l'ingénierie de sécurité et de défense et l'assistance technique militaire témoignent de la solidarité que la France peut apporter aux pays amis.

Rayonnement culturel et scientifique

Le programme « Rayonnement culturel et scientifique » a pour objet la coopération et l'action culturelle avec les pays développés. En 2006, il est alloué à cette mission 335 millions d'euros en autorisation d'engagement soit 1 371 emplois en équivalent temps plein. Il doit assurer la promotion de la langue et de la culture françaises, l'allocation de moyens à l'audiovisuel et l'action en faveur des échanges scientifiques, techniques et universitaires.

L'action en faveur de la francophonie implique plusieurs acteurs (établissements culturels, Alliances françaises, Association française d'action artistique, Association pour la diffusion de la pensée française) et recouvre de multiples formes : l'attribution de bourses, un programme d'invitations et de missions d'experts et enfin le soutien à des opérations de promotion de la langue française.

L'action du ministère des Affaires étrangères en faveur de la francophonie s'appuie principalement sur 69 centres et instituts culturels et 73 Alliances françaises. Ces établissements ont pour principales missions d'enseigner le français (cours suivis, en 2004, par 174 063 personnes dans des établissements culturels et par 400 000 personnes dans les Alliances françaises) et de mettre à la disposition du public local des informations sur la France et sa culture. Ils s'attachent aussi à diffuser la création culturelle française par l'organisation de manifestations culturelles et à promouvoir l'enseignement supérieur français et l'orientation des étudiants souhaitant effectuer des études en France.

Des opérations de promotion de la langue et de la culture françaises sont prévues dans le « plan pluriannuel pour le français dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne », dont l'objet est de renforcer la place du français dans les institutions européennes en organisant la formation à la langue française de fonctionnaires et diplomates non francophones appelés à travailler à Bruxelles. Les crédits affectés à la promotion de la langue française participent également à la professionnalisation des cours de langue dans les établissements culturels, à la création d'outils audiovisuels et multimédias pour l'apprentissage de la langue française, à la valorisation de la francophonie auprès de publics jeunes, comme le programme « français langue maternelle », au soutien du programme « Allons en France » et de la Fédération internationale des professeurs de français.

Des opérations sont aussi prévues en 2006 pour promouvoir la culture française. Le soutien aux exportations de biens audiovisuels va prendre la forme de subventions à Unifrance, TVFI, au Bureau export de la musique, à Francophonie diffusion ou encore à France-game. Des actions vont être menées en faveur du cinéma et des documentaires, mais aussi pour améliorer la coopération dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de la diffusion de la pensée et de la culture

françaises. Les moyens consacrés à l'audiovisuel extérieur sont centrés sur Radio France internationale (72,1 millions d'euros), Radio Monte-Carlo/Moyen Orient (4,27 millions d'euros) et TV5 Monde (62,7 millions d'euros, la France finance actuellement plus de 77 % du budget de TV5, à côté des gouvernements suisse et canadien). Ils seront aussi consacrés à la création de la chaîne française d'information internationale, France 24, demandée par le président de la République en février 2002, et qui trouve sa traduction budgétaire dans la mission « Médias », rattachée aux services du Premier ministre. Dans le projet de budget pour 2006, 65 millions d'euros ont été prévus pour son lancement. Un portail Internet, « Idées de France » ciblé sur élites francophones et francophiles du monde entier a également été créé.

Les actions en faveur des échanges scientifiques, techniques et universitaires concernent les centres et établissement de recherche. EDUFRANCE mène des actions de promotion de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants étrangers. Par ailleurs, des allocations de bourses, des invitations et missions d'experts, des programmes d'échanges scientifiques, des subventions versées aux organisations non gouvernementales (ONG), et enfin le volontariat et la mobilisation de la jeunesse ont été mis en place.

Notons enfin que les collectivités locales, notamment depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui les autorise à engager des relations avec leurs équivalents étrangers, ont fait une entrée en force sur la scène internationale. Depuis lors, en effet, la coopération décentralisée n'a cessé de prendre de l'importance et les collectivités deviennent des partenaires incontournables de notre politique extérieure. L'État accompagne cette action.

Français à l'étranger et étrangers en France

Le programme « Français à l'étranger et étrangers en France » a, entre autres, pour objet l'animation du réseau consulaire français et l'enseignement français à l'étranger. Un peu plus de 2 millions de Français seraient établis hors de France, toutefois, leur nombre n'est pas connu exactement. Plus d'1,25 million se sont fait recenser en 2004.

Cinq pays dans le monde accueillent plus de 50 000 immatriculés et des communautés françaises globalement supérieures à 100 000 personnes (la Suisse : 33 100, l'Allemagne : 106 800, les États-Unis : 105 000, le Royaume-Uni : 94 600, la Belgique : 86 100, l'Espagne : 68 500, le Canada : 62 400, etc.). Nos ressortissants portent une partie de l'image de la France. Pour qu'ils soient les ambassadeurs de notre pays, il faut qu'ils conservent un lien avec la France, dont ils aient une image positive à transmettre à l'étranger.

Le réseau consulaire français, sous l'autorité de l'ambassadeur, offre aux Français établis hors de France une protection et de nombreux services administratifs. Il instruit des demandes de visas des étrangers et exerce une activité d'analyse et d'influence dans le pays d'accueil. L'enseignement français à l'étranger, à travers le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), constitué de 73 établissements en gestion

directe et de 184 établissements conventionnés, a accueilli près de 160 000 élèves au cours de l'année scolaire 2004-2005, dont 44,5 % de Français.

Les actions mises en œuvre sont multiples et même si l'on est amené à regretter sur un certain nombre de points, notamment la faiblesse ou la réduction des crédits, nous disposons d'outils pour promouvoir notre pays à l'étranger. L'image de la France ne se juge pas à la cote de popularité de ses dirigeants. Ce serait trop facile de confondre l'image de notre pays et l'action gouvernementale. On pourrait souhaiter améliorer l'action de l'État en envisageant par exemple que les forces qui favorisent l'image de la France soient concentrées dans une seule des missions de la LOLF. Mais la multiplicité des acteurs, si elle nuit à la visibilité immédiate de l'image de la France, contribue sans nul doute à refléter une aura plus fine de notre pays, tel le spectre de la lumière blanche qui naît des couleurs de l'arc-en-ciel.